

Régie de l'énergie du Canada – Formulaire de déclaration – Sociétés ayant  
recours à une fiducie comme mécanisme de mise de côté de fonds

Dernière mise à jour : 24 février 2023

Ce document se trouvait initialement à l'annexe XV des Motifs de décision MH-001-2013  
([A60676](#)) et est mis à jour au fil du temps, au besoin.

<b>Tableau I.1 Mise à jour des renseignements sur le financement des activités de cessation d'exploitation pour les sociétés pipelinières ayant recours à une fiducie</b>			
<b>Titulaire de l'instrument réglementaire (entité à qui l'ordonnance ou le certificat a été délivré)</b>	Enbridge Pipelines Inc.		
<b>Document déposé par (nom de la société), si différent du titulaire de l'instrument réglementaire</b>	N'est pas applicable		
<b>Nom du pipeline ou du réseau</b>	Le réseau principal canadien (y compris la ligne 8)		
<b>Sociétés du groupe 2 : fournir les numéros d'ordonnance ou certificats connexes</b>	N'est pas applicable		
<b>Mise à jour des renseignements sur les fonds de cessation d'exploitation</b>			
<b>Date de début d'année</b>	<b>Date</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réel</b>
<b>Solde au début de l'année</b>	millions	266,7\$	322,8\$
<b>Somme devant être mise de côté selon les directives de la Régie</b>	millions	34,9\$	34,9\$
<b>Sommes prélevées auprès des expéditeurs</b>	millions	34,9\$	53,3\$*
<b>Contribution des propriétaires de pipelines</b>	millions	34,9\$	53,3\$*
<b>Autre</b>	millions	-\$	-\$
<b>Bénéfices tirés de la fiducie</b>	millions	9,9\$	(76,4)\$ **
<b>Impôts payés sur les bénéfices tirés de la fiducie</b>	millions	2,5\$	(6,9)\$
<b>Décaissements (et ordonnances de la Régie autorisant ceux-ci)</b>	millions	0,3\$	0,3\$ ***
<b>Solde à la fin de l'année</b>	millions	308,7\$	306,3\$
<b>Date de fin d'année</b>	Date	31 décembre 2022	31 décembre 2022
<b>Calculez la différence en pourcentage entre les soldes de clôture d'exercice prévus et réels. Si l'écart est supérieur à 10 %, expliquez-le et présentez un plan pour l'éliminer.</b>			
<b>Autres renseignements pertinents</b>	Joindre (p. ex. une explication justifiant l'écart entre les montants réels et prévus)		

<b>Confirmation de la conformité</b>		
<b>La politique en matière de placement (ou l'énoncé de politique et de procédure de placement) entre les mains de la Régie est toujours actuelle et en usage.</b>	D'accord	Dans la négative, déposer une nouvelle politique.
<b>Toutes les décisions et mesures prises relativement aux placements durant l'année étaient conformes à la politique en matière de placement.</b>	D'accord	Dans la négative, fournir une explication.
<b>Changements aux coûts estimatifs ou à d'autres éléments pouvant avoir une incidence marquée sur le plan de financement.</b>	Aucun changement	S'il y a eu des changements, fournir une explication.
<b>Le pipeline est toujours en exploitation.</b>	D'accord	Dans la négative, expliquer.
<b>Déclaration déposée par (dirigeant du titulaire du certificat relatif au réseau pipelinier) <i>Écrire le nom en caractères d'imprimerie</i></b>	Jonathan Gould	
<b>Signature</b>	Référez-vous à la version anglaise pour la signature.	
<b>Date</b>	20 avril 2023	

\* Les montants perçus auprès des expéditeurs et versés par les propriétaires de pipelines étaient plus élevés en raison d'un débit plus élevé et d'effets de taux de change favorables

\*\* Les bénéfices au sein de la Fiducie ont été inférieurs au scénario prévu en raison des pertes réalisées et non réalisées sur le portefeuille de placements résultant d'une augmentation d'une année sur l'autre des rendements des obligations du gouvernement du Canada.

\*\*\* Les débours sont composés uniquement des frais administratifs du syndic, y compris les frais d'audit conformément à MH-001-2013.